



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations

Question écrite n° 80709

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur le concours départemental du Souvenir français organisé par l'association le Souvenir français (section du Morbihan) en partenariat avec l'office national des anciens combattants et en collaboration avec l'inspection d'académie du Morbihan. Ce concours est ouvert à toutes les écoles du Morbihan pour les élèves de cycle 3 et permet, par des animations pédagogiques, de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations. Les professionnels de l'enseignement sont unanimes quant aux acquis obtenus par les jeunes élèves grâce à ce concours. Il lui demande alors si le Gouvernement pourrait envisager le développement de ce concours au niveau national et se faire ainsi le relais de cette mission essentielle qu'est le maintien du souvenir des morts pour la France.

Texte de la réponse

Le concours du Souvenir français, organisé depuis plusieurs années dans le Morbihan, offre la possibilité aux élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles primaires du département de travailler sur des thématiques en lien avec les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. L'édition 2014/2015, qui avait pour thème « 1915, la guerre des tranchées » a été, une nouvelle fois, l'occasion d'utiliser des ressources locales et de renouer avec l'histoire des familles du Morbihan. Les lauréats ont eu l'occasion de se rendre à Paris les 25 et 26 juin derniers pour, notamment, participer au ravivage de la flamme sur le tombeau du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Le ministère de la défense apporte son entier soutien à cette initiative qui traduit l'engagement du Souvenir français, aux côtés de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) et du ministère de l'éducation nationale, dans la transmission aux jeunes générations. Si le succès rencontré par cette opération au sein du département du Morbihan n'est plus à démontrer, il conviendrait en revanche, pour ce qui concerne son développement sur l'ensemble du territoire, de prendre l'attache du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont relève l'élaboration de la politique éducative et pédagogique à l'attention, notamment, de nos écoliers. Plus de deux cents actions éducatives sont d'ores et déjà proposées chaque année au niveau national, dont un nombre significatif dans le domaine de la mémoire. Ainsi, avant de proposer de généraliser un tel concours, il est important de s'assurer que toutes les conditions sont réunies et en particulier que le projet ne corresponde pas déjà à l'une des actions par ailleurs proposées par l'éducation nationale. Il est par ailleurs à rappeler qu'un concours d'ampleur nationale, « Les petits artistes de la mémoire », est organisé par les services de l'ONAC-VG, spécifiquement pour les élèves de primaire. Il consiste à réaliser des carnets de soldats à la manière de ceux tenus au quotidien par les Poilus pendant la Grande Guerre. Près de 540 classes représentant plus de 15 000 élèves ont participé à ce concours en 2014. Les lauréats se sont vu remettre leurs prix par le Président de la République, le 11 novembre 2014, à l'Élysée.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80709

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4231

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5752